

Echanges sur l'implantation du miscanthus autour des captages du SIEP

24 avril 2017 - 14h00 - Rosières-en-Santerre et Omiécourt

Compte-rendu

Présents

SIEP du Santerre	
M. Philippe Cheval	Président du SIEP
M. Daniel Mannens	Vice-Président et agriculteur concerné
M. Gérard François	Vice-Président
Mme Sandrine Petit	Directrice du SIEP
Mme Marine Josse	Chargée de mission qualité de l'eau
NOVABIOM	
Mme Caroline Wathy	Responsable cultures
GEONORD	
Mme Perrine Gamez	Chargée des projets des ORQUES du SIEP
INRA	
Mme Maryse Brancourt	Directrice de recherche
M. Fabien Ferchaud	Ingénieur de recherche
Chambre d'Agriculture	
M. Romain Six	Chargé de mission biomasse
Agriculteurs	
M. Alexandre Deroo	Exploitant à Méharicourt
Mme Mannens	Exploitante à Caix
M. Jean-Michel Saily	Exploitant à Caix
M. Frédéric Huyghe	Exploitant à Fouquescourt
M. Philippe Bourse	Exploitant à Vrély
M. Philippe Ruckebusch	Exploitant à Vrély
M. Antoine Chuffart	Exploitant à Bayonvillers
M. Emmanuel Viltard	Exploitant à Proyard
M. Philippe Colin	Exploitant de miscanthus à Hangest-sur-Somme
M. Dominique De Thezy	Exploitant à Omiécourt (visite de sa chaudière)

Filières	
M. Jean Pierre Mogavéro	Acheteur Stratégique Nestlé pour SITPA
M. Jean-François Florin	Directeur de la coopérative Sana Terra

Excusés

Pays Santerre Haute Somme	
M. Mathieu Jamet	Chargé de mission Pays Santerre Haute Somme
Région	
Mme Gaëlle Leruse	Chargée de mission valorisation agro ressources
Agence de l'Eau Artois Picardie	
M. Loïg Météron	En charge des ORQUES

Organisation de la réunion sur le miscanthus :

La réunion s'est déroulée en deux temps :

- 1) Visite du château d'Omiécourt chez M. De Thezy : chauffage au miscanthus
- 2) Temps d'échanges en salle

Ce second échange en salle avec les agriculteurs a permis d'aborder les points suivants :

- Propos introductifs,
- Contexte et données économiques,
- Présentation de Novabiom,
- Présentation de l'Inra (Miscanthus : quels impacts sur l'eau et le sol ?)

1. Visite chez M. De Thezy

Dominique de Thézy a développé une activité de chambres d'hôtes. En 2005, il a investi dans une chaudière poly-combustibles d'une puissance de 150 KW (il a été aidé par l'ADEME) permettant d'augmenter sa capacité d'accueil. Il s'oriente en 2007 vers la plantation de miscanthus par la société Novabiom sur 3 parcelles éloignées de son habitation d'une surface de 7 ha (il cultive au totale 88 ha). En 2009, première récolte de miscanthus qui se substitue à 50 000 litres de fuel par an.



Photo 1: visite de la chaudière de Dominique de Thezy et de son silo de 30 m³



Photo 2: interventions de Dominique de Thezy et Philippe Colin

2. Temps d'échanges en salle

1. Propos introductifs

Philippe CHEVAL, Président du SIEP du Santerre, remercie les participants pour leur présence. Il demande à chacun de se présenter. Il explique que le SIEP est constitué de 81 communes. Il expose le contexte lié à l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) des captages de Caix, désignés prioritaires par le Grenelle de l'environnement en 2008. Des actions sont en cours sur ce territoire. Une nouvelle ORQUE volontaire vient d'être lancée sur les autres champs captants de Potte et Morchain.

Il indique sa volonté de ne pas stigmatiser les agriculteurs et ajoute qu'il faut qu'un effort soit réalisé par l'ensemble des acteurs du territoire. Un plan d'actions est mené depuis 2012 et il précise que c'est une réussite envers l'ensemble des acteurs.

Philippe CHEVAL indique que son objectif est de préserver la ressource en eau. Vu le constat actuel, il souhaite que tous les acteurs se mobilisent. Un groupe d'agriculteurs a fait remonter l'idée d'implanter du miscanthus sur les zones les plus vulnérables autour de Caix 1. L'objet de la réunion est d'une part d'apporter des éléments techniques et économiques de la filière miscanthus et d'autre part de présenter différentes filières de valorisation.

Enfin *M. CHEVAL* annonce que lors du dernier comité syndical, les délégués du SIEP ont accepté un **vote de principe pour la prise en charge par le SIEP du coût d'implantation du miscanthus dans les zones les plus sensibles** de Caix (estimé à 3 000 € par hectare).

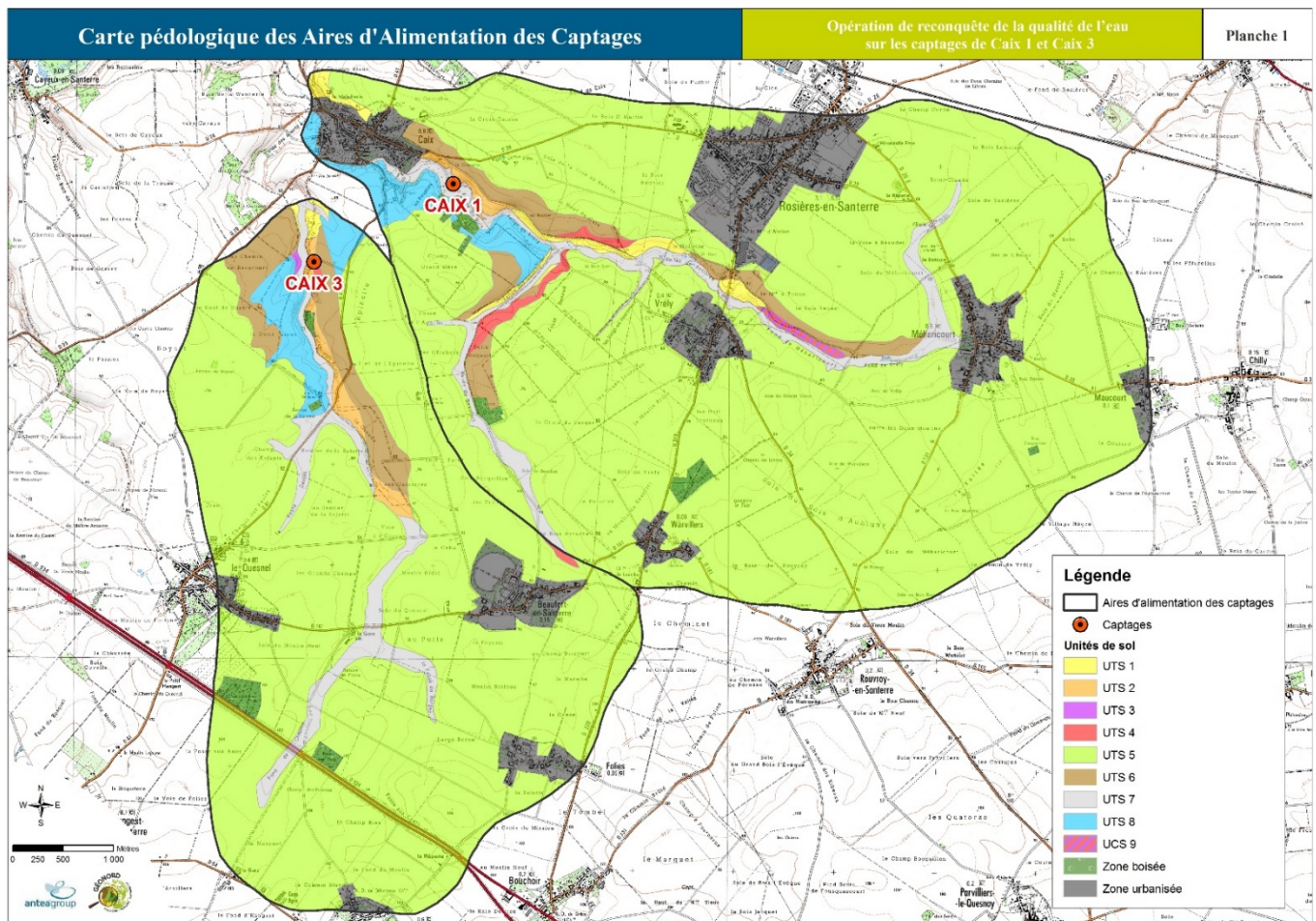
2. Contexte et données économiques

Marine JOSSE, présente le SIEP du Santerre. Elle informe qu'actuellement les teneurs en nitrates sont en augmentation (voir présentation).

Marine JOSSE laisse la parole à Perrine GAMEZ pour exposer les types de sols présents dans le périmètre de l'Aire d'Alimentation des Captages ainsi que les données économiques.

Perrine GAMEZ présente les différents types de sols dans l'AAC. Une campagne de 368 sondages pédologiques a permis de déterminer 9 grands types de sols dans l'AAC :

- ✓ 4 types de sols sont issus de l'altération de la craie
- ✓ 1 type de sols est issu des limons lœssiques
- ✓ 1 type de sols est issu de l'argile à silex
- ✓ 2 types de sols sont issus des Colluvions
- ✓ 1 type de sols représente une unité complexe



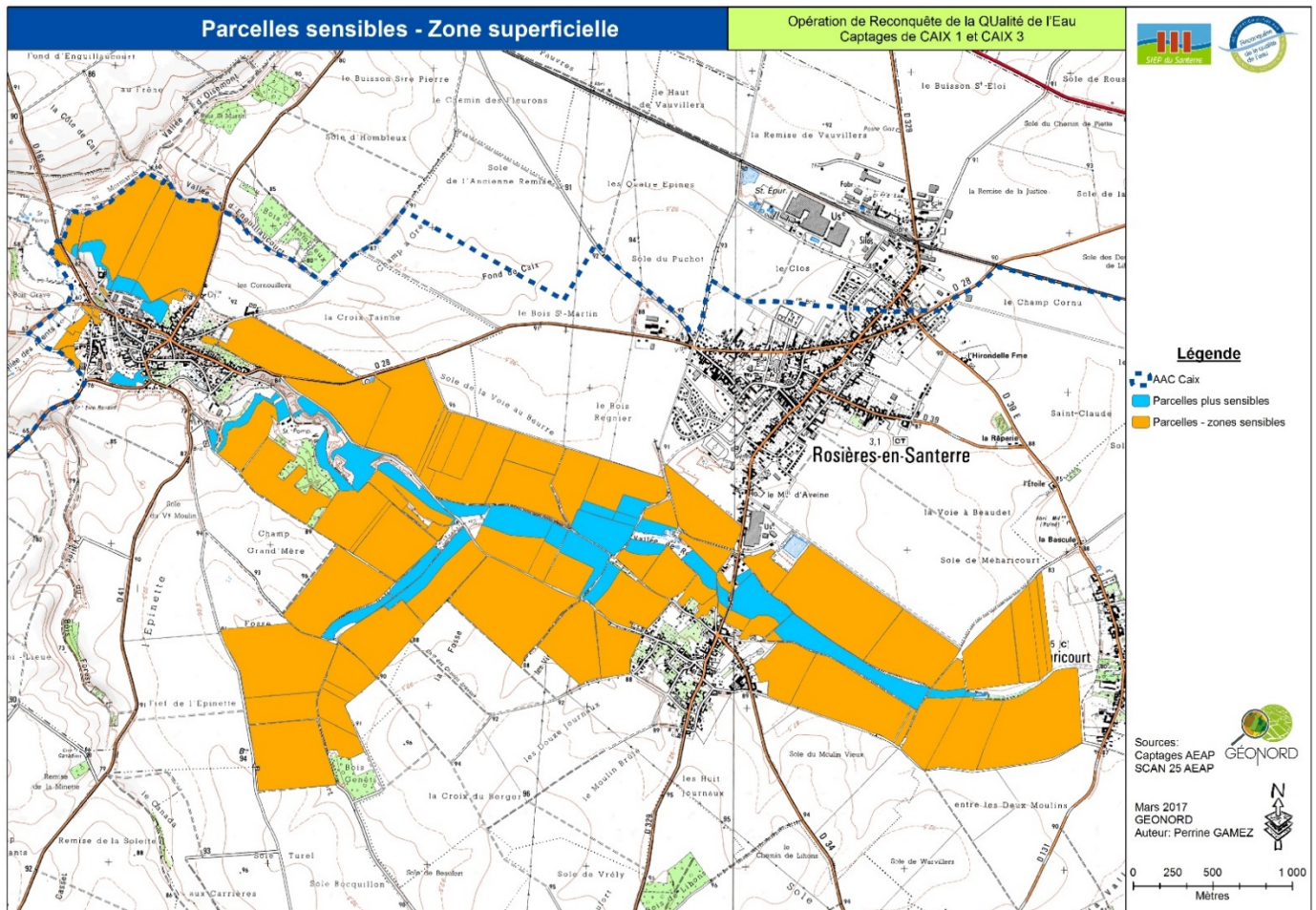
Afin de définir dans l'AAC, des zones stratégiques pour leur contribution à l'alimentation des captages, une carte de vulnérabilité intrinsèque a été définie. La définition de cette vulnérabilité a été réalisée sur la base d'une approche multicritères, définie par le BRGM.

Pour localiser plus précisément les affleurements crayeux et les zones d'infiltration rapide vers la nappe, le nombre de sondages a été plus important dans les vallées. De ce fait, 1 sondage a été réalisé pour 4 – 5 ha sur les versants et dans les vallées hétérogènes, alors qu'1 sondage couvre 30 ha pour les plateaux limoneux homogènes.

Les diagnostics parcellaires AQUAPLAINE basés sur des normes CORPEN ont été réalisés sur le territoire pour identifier les modes de circulation de l'eau excédentaire pouvant provoquer un transfert vers les ressources en eau. 60 ha autour de Caix 1 et de Caix 3 ont été classés comme très filtrant avec une faible réserve utile, sols les plus sensibles de l'AAC.

Perrine GAMEZ précise que **17 agriculteurs** sont concernés par les zones les plus sensibles de Caix 1 (parcelles bleues page suivante) et cela représente **84 ha**. Les 17 agriculteurs ont été conviés ce jour. Parmi les 17, 15 exploitants ont fait l'objet d'un diagnostic.

- 1 agriculteur est très concerné et possède 10% de son exploitation dans 26% de la surface identifiée comme les plus sensibles (en bleu sur la carte).
- 6 agriculteurs ont entre 2,5 et 6,5% de leur exploitation sans 55% de la surface concernées.
- 10 agriculteurs ont en dessous de 2% de leur exploitation dans les 19% de la surface concernée restante.



Les principales cultures en 2015 dans ces zones sont le blé, le maïs et le colza pour 85% de la surface concernée. Parmi les 84 ha, on trouve 2,1 ha en prairie et 7 ha en herbe/prairie temporaire.

Perrine GAMEZ présente des données économiques afin de déterminer la marge brute liée à l'exploitation du miscanthus dans les zones les plus sensibles autour de Caix 1. Après discussion, le tableau page suivante représente la marge brute moyenne en fonction de la valorisation comme biocombustible.

Caroline WATHY de Novabiom précise qu'il ne faut pas faire d'apport azoté la première année. Pendant la **première année, il est important de bien gérer l'enherbement des parcelles implantées**. Un ou plusieurs herbicides seront appliqués pour limiter le développement des adventices.

La production de miscanthus augmentera annuellement pour atteindre un rendement optimal dès la 5^{ème} année. En fonction du développement de biomasse, une première récolte peut avoir lieu dès la 2^{ème} année. Aussi, la culture du miscanthus est éligible aux DPB (aides PAC) au même titre que les cultures annuelles.

Synthèse des données économiques

TACHES	HYPOTHESE
Scénario sur 20 ans	Rendement optimal de 8 T/ha Coût de valorisation: 120€/T
Implantation	3 000,00 €
PHYTO - désherbage la 1 ^{ère} année uniquement	100,00 €
Stockage	- €
Récolte (250€/ha/an)	4 500,00 €
CHARGES TOTALES	7 600,00 €
CHARGES AVEC PARTICIPATION DU SIEP	4 600,00 €
Coût de valorisation	120,00 €
Rendement 3 ^{ème} année	4
Rendement optimal dès la 5 ^{ème} année	8
PRODUITS	17 280,00 €
MARGE BRUTE	484 €
MARGE BRUTE AVEC PARTICIPATION DU SIEP	634 €

Pour construire cette hypothèse, le rendement moyen définie est de 8T / ha. Toutefois, sur des sols avec des réserves utiles plus importantes, le rendement moyen est plus important et peut atteindre 12 -15 T/ha.

Afin d'encourager les agriculteurs à implanter le miscanthus dans les zones les plus sensibles et préserver les ressources en eau, **le SIEP a délibéré pour prendre à sa charge le coût d'implantation** (charges les plus importantes).

3. Présentation de Novabiom

La présentation détaillée est jointe à cet envoi.

Caroline WATHY précise que la valorisation du miscanthus est de 120 € par tonne pour le volet énergétique. Si l'agriculteur trouve un débouché au niveau du paillage horticole cela peut valoir jusqu'à 220 € par tonne (25 à 30 € par m³). S'il n'arrive pas à trouver une filière locale dans les premiers temps, Novabiom s'engage à reprendre le miscanthus à 70 € par tonne. Enfin d'autres valorisation existent

comme la production de litière avicole ou bovine (vendu 160 €/par tonne rendu à l'acheteur) ou de paille pour les herbivores (complément de la ration des vaches laitières afin de favoriser la rumination).



Jean-Pierre MOGAVERO fait part de l'interrogation collective au niveau de la SITPA sur la problématique de la monoculture que représente le miscanthus.

Maryse BRANCOURT répond que le miscanthus est une culture avec zéro intrant. La culture est implantée parfois dans des zones servant à la dépollution des sols ou comme à Caix dans des zones à enjeu environnemental afin de préserver la qualité de l'eau. Elle précise que ce n'est pas une culture invasive car cette espèce est issue d'un croisement de deux espèces *Miscanthus sinensis* et *Miscanthus saccharifloru* pour donner le miscanthus gigantes qui est stérile.

Philippe CHEVAL indique qu'il ne s'agit pas d'étendre la culture sur le plateau du Santerre mais bien de les implanter dans des zones stratégiques pour la ressource en eau.

Philippe COLIN alerte sur le fait que si le SIEP finance l'implantation, l'agriculteur doit être très vigilant la première année pour l'entretien de la parcelle car il nécessite 1 à 2 désherbages. Il précise que les lapins peuvent être problématiques. Le gel n'affecte pas le rhizome.

Maryse BRANCOURT ajoute que si l'apex est touché le rhizome est capable de refaire des pousses. Le risque est faible dans la région.

Caroline WATHY précise que le stockage correspond à 30 m² par hectare environ (soit 120 m³). Elle indique que le site internet de Novabiom reprend toutes les questions techniques et le recensement de toutes les chaudières en France : <http://www.novabiom.com/fr/>

4. Présentation de l'INRA. Miscanthus : quels impacts sur l'eau et sur le sol ?

La présentation détaillée est jointe à cet envoi.

Fabien FERCHAUD précise que la plante peut aller chercher les nutriments jusqu'à 3 mètres de profondeur suivant le type de sol.

3 tonnes de feuilles par hectares tombent (suivant les rendements) et cela représente 15 kg d'azote remobilisé.

La teneur en matières organiques est très variée. Une tendance à la hausse est constatée au niveau du stockage de carbone.

La fertilisation azotée n'a pas d'impact sur les cultures (comme confirmé précédemment).

Jean-Pierre MOGAVERO expose que la SITPA à besoin de 35 000 Tonnes de plaquettes de bois annuellement sur le site de production. Après échanges avec DELKIA, le prestataire qui gère intégralement la chaudière, ils ne seraient pas opposés à prendre **5% de miscanthus par an soit 1 750 Tonnes**. Dans l'hypothèse où les 84 ha sont couverts par le miscanthus, cela représente environ 670 Tonnes ce qui couvrent la totalité des surfaces en miscanthus dans les zones les plus sensibles. Il annonce qu'il faudrait cependant acheter à une seule entité. La SITPA peut renégocier le contrat jusqu'au 22 mai pour une durée de 5 ans.

Philippe CHEVAL indique que des réseaux de chaleur pourront se mettre en place au fur et à mesure que des projets locaux émergent. Tous les acteurs sont concernés par un tel projet de territoire.

Philippe CHEVAL remercie les participants pour cet échange.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CHEVAL lève la séance à 17h45.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :
Melle Marine JOSSE
S.I.E.P du Santerre
1, rue d'Assel
B.P. 20022
80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20
☎ : 03 22 88 93 15
✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr